

DELIBERATION CA071-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 26 juin 2019.

Objet de la délibération : Modification de la délibération du CA n°079-2016 relative aux profils des exonérations des droits d'inscription

Le Conseil d'administration réuni le 04 juillet 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification de la délibération du CA n°079-2016 relative aux profils des exonérations des droits d'inscription est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 5 juillet 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 12 juillet 2019

Profils d'exonération des droits universitaires

	Code	Droit de scolarité (dont BU)
<p>Profil social et universitaire</p> <p>Travailleur privé d'emploi</p> <p>Réfugié</p> <p>Demandeur d'asile s'inscrivant en DU</p> <p>Situation personnelle</p> <p>MC de l'UA en HDR à l'UA</p> <p>Chargé de recherche dans un laboratoire de l'UA et appartenant à un EPST (CNRS, INSERM, INRA) en HDR à l'UA</p> <p>PRAG de l'UA en année doctorale de soutenance</p> <p>Personnel BIATSS</p> <p>Bénéficiaire du RSA ou de l'ASS pour les stagiaires de la formation professionnelle</p>	PS	<i>Exonéré</i>
<p>Profil convention internationale non diplômant</p> <p>Pour diplômes nationaux et DUEF</p> <p>Etudiant étranger en programme de mobilité (ISEP, BCI, ERASMUS+ ERASMUS MUNDUS) et accord bilatéraux hors double diplôme</p> <p>Etudiant inscrit dans le cadre du « Joint Program for European Medical Studies » (JPEMS) semestre anglophone</p>	CI	<i>Exonéré</i>
<p>Profil convention internationale diplômant</p> <p>Pour diplômes nationaux</p> <p>Etudiant étranger en programme de mobilité ISEP, BCI, ERASMUS+ ERASMUS MUNDUS) et accord bilatéraux double diplôme</p> <p>Co-tutelle internationale de thèse</p>	CD	
<p>Inscription parallèle dans une même composante à des formations comportant toutes les deux des droits spécifiques</p>	ZI	<i>Droit ministériel réduit</i>
<p>Profil double inscriptions avec droits réduits</p> <p>Double inscription à la préparation au concours d'entrée à l'ENM et au CRFPA</p> <p>Double inscription en M1 Biologie Santé pour les cadres de santé et double inscription en master enseignement</p> <p>Double inscription en thèse de médecine ou pharmacie et dernière année de DES</p>	IE	<i>Droit réduit ministériel exonéré</i>

Profil apprenti	AI	<i>Exonéré</i>
Profil enseignement localisé à Angers Du Endoscopie digestive Stagiaire de la formation professionnelle en 2ème année d'inscription à un même diplôme dans le cas où il est organisé sur l'année civile ou dans le cadre d'un contrat de formation avec étalement sur 2 ans (sauf DAEU) Stagiaire de la formation professionnelle inscrit aux programmes régionaux	EL	<i>Exonéré</i>
Profil enseignements en coaccréditation Etudiant inscrit dans les deux établissements pour une formation en coaccréditation Etudiant en échange pédagogique venant d'un établissement non coaccrédité		
Profil multiples inscriptions Etudiant inscrit en M1 Biologie Santé à partir de la 2ème année	MI	<i>Exonéré</i>
Profil Césure Etudiant inscrit en année de césure hors accompagnement	PC	<i>Droit ministériel réduit</i>